

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

17 JUIN 2026

## RÉSOLUTION

**visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein  
dans l'Euregio Meuse-Rhin \***

**TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

# TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

## RÉSOLUTION

### visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin

- Le Parlement de Wallonie,
- A. Considérant la politique de l'Union européenne en matière d'infrastructures de recherche, mise en oeuvre notamment dans le cadre de l'Espace européen de la recherche (ERA) ;
- B. Considérant le soutien du Gouvernement wallon apporté le 16 juillet 2020 à la candidature du projet de télescope Einstein dans le cadre de l'appel à projets du Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) 2021, laquelle a été retenue et intégrée à la feuille de route ESFRI 2021 ;
- C. Considérant la décision du Gouvernement wallon du 14 septembre 2023 :
- visant à signer la déclaration d'intention conclue le 26 septembre 2023 entre les partenaires du consortium Euregio Meuse-Rhin (EMR) ;
  - concernant le dépôt de la candidature de l'EMR au projet de télescope Einstein ;
  - concernant la constitution d'un groupe de travail afin d'établir un rapport chiffré sur le projet ;
- D. Considérant la décision du Gouvernement wallon du 19 avril 2024 :
- concernant, notamment, le financement des projets CRISTAL, ETGEO, ETLOG et ETOPT ;
  - concernant le soutien financier à la candidature de l'EMR au projet de télescope Einstein ;
  - concernant les mécanismes de financement pour la phase de construction du télescope Einstein aux niveaux intra et extra-belge ;
- E. Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 juillet 2025 octroyant une subvention à l'ASBL GRE-Liège afin de couvrir la coordination du projet du télescope Einstein sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 décembre 2026, qui vise à l'élargissement de l'équipe de l'association sans but lucratif dans le but d'assurer une présence structurée de la Wallonie dans les groupes de travail et instances décisionnelles liés à la candidature, garantissant ainsi que les intérêts et l'expertise wallonne soient pleinement valorisés dans cette compétition européenne ;
- F. Considérant la mise en place d'une *task force* wallonne le 3 juillet 2025 qui réunit les forces vives de la Région autour de six axes stratégiques :
- a. la communication et les relations avec les parties prenantes visant la sensibilisation des riverains, élus locaux et industriels ;
  - b. l'excellence scientifique et technologique en matière d'aéronautique, d'optique, de cryogénie et de technologies du vide ;
  - c. l'aménagement territorial et logistique en matière de génie civil, de planification et de permis ;
  - d. la valorisation économique et industrielle par le biais de l'activation du tissu économique wallon ;
  - e. la stratégie financière par le biais de la structuration de l'investissement wallon ;
  - f. la diplomatie scientifique par le biais de la représentation wallonne dans les instances européennes et internationales ;
- G. Considérant la résolution, adoptée le 13 novembre 2025 par la Chambre des représentants, visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin ;
- H. Considérant la résolution, adoptée le 18 décembre 2025 par le Parlement flamand, concernant le soutien à la candidature du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin ;
- I. Vu l'article D.IV.25, 9°, du Code du Développement territorial qui vise les actes et travaux liés à l'implantation de projets d'infrastructures de recherche et d'innovation scientifique dont le Gouvernement fixe la liste en justifiant de la portée transrégionale ou internationale ;
- J. Considérant la déclaration conjointe du 23 mars 2026 du Royaume de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg lors du Gäichel XIII, affirmant, notamment, leur soutien au projet de télescope Einstein ;
- K. Considérant que le télescope Einstein est un projet scientifique européen de troisième génération qui vise à devenir l'un des observatoires d'ondes gravitationnelles les plus puissants au monde et qui permettra d'étudier les lois fonda-

- mentales de la nature, les trous noirs et les premiers instants de l'univers ;
- L. Considérant le projet d'observatoire d'ondes gravitationnelles de nouvelle génération qui a été inclus le 30 juin 2021 dans la feuille de route des infrastructures de recherche majeures en Europe de l'ESFRI ;
- M. Considérant que 80 % de l'infrastructure pourrait être située dans le sous-sol wallon et plus particulièrement en province de Liège ;
- N. Considérant que la Belgique, les Pays-Bas et le Land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ont signé en septembre 2023 une déclaration d'intention commune en faveur de la candidature conjointe pour l'implantation du télescope Einstein dans l'EMR, la région des Trois Frontières (Belgique, Pays-Bas, Allemagne) présentant des caractéristiques géologiques favorables ;
- O. Considérant que la Belgique, et en particulier la Région wallonne, souhaitent contribuer au développement d'infrastructures de recherche européennes à grande échelle au service de la connaissance, de l'innovation et de la société en général ;
- P. Considérant que le projet de télescope Einstein constitue un levier exceptionnel pour le développement scientifique, technologique, économique, éducatif et industriel de la Wallonie, qu'il s'inscrit parfaitement dans les recommandations du rapport Draghi sur le futur de la compétitivité européenne pour renforcer les liens entre la recherche et l'innovation et qu'il contribue à renforcer l'autonomie stratégique et la souveraineté technologique de l'Europe, avec des retombées directes sur la recherche et l'innovation, la science, l'emploi, la formation, la coopération universitaire, l'attractivité régionale et l'image internationale de la Wallonie ;
- Q. Considérant le consortium qui rassemble plus de 40 universités européennes, dont l'Université de Liège (ULiège) (*STAR Institute / Aérospatiale & Mécanique / Urban and Environmental Engineering*), qui soutient le projet de télescope Einstein ;
- R. Considérant que ce projet représente une opportunité exceptionnelle de positionner la Wallonie comme un leader européen en physique fondamentale, notamment via l'ULiège, l'Université de Namur (UNamur), l'Université libre de Bruxelles (ULB), l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université de Mons (UMons) ;
- S. Considérant que la Wallonie est une terre d'excellence dans l'étude de l'espace, notamment au travers de ses centres de recherche, entreprises, universités et pôles de compétitivité, et que ce projet permettrait de mobiliser l'écosystème industriel de la Wallonie autour de technologies de pointe et de contribuer à une image de la Région innovante et ambitieuse ;
- T. Considérant l'opportunité que constitue la candidature de l'EMR pour la création de nouveaux partenariats avec les territoires voisins alors que plus de 70 partenaires allemands, belges et néerlandais collaborent pour préparer celle-ci ;
- U. Considérant que la Région wallonne, les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg, via l'Union Benelux, ainsi que la Lorraine, les Lands de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, le Grand-Duché de Luxembourg et les Communautés française et germanophone, via la Grande Région et les partenariats avec le Grand Est, disposent d'une très grande expérience dans les projets transfrontaliers ;
- V. Considérant l'accord de coalition du Gouvernement fédéral belge de janvier 2025 qui a confirmé son soutien à la candidature de l'EMR pour le projet de télescope Einstein ;
- W. Considérant que l'accord de gouvernement allemand de mars 2025 a également confirmé son soutien au projet et que le Gouvernement allemand a inscrit la phase préliminaire du télescope Einstein sur sa liste restreinte des grandes infrastructures scientifiques prioritaires le 8 juillet 2025 ;
- X. Considérant que la Wallonie a mobilisé un budget de 10 millions d'euros au printemps 2024 pour financer quatre nouveaux projets de recherche ;
- Y. Considérant que les autorités belges, à savoir l'État fédéral, la Flandre et la Wallonie, ont conjointement participé au financement des études de faisabilité à hauteur de 12 millions d'euros, sur un budget global de 49 millions d'euros, auquel contribuent également les Pays-Bas (25 millions d'euros) et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (12 millions d'euros) ;
- Z. Considérant les contributions financières substantielles promises ou attendues de la part des différents partenaires, notamment des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Flandre, afin de soutenir cette candidature et que, sous réserve de la sélection de la candidature de l'EMR, le Gouvernement wallon s'est engagé à une contribution financière annuelle de 28 millions d'euros à partir de 2028, montant inscrit dans la trajectoire budgétaire 2024-2029 ;
- AA. Considérant la nécessité d'une stratégie cohérente, proactive et ambitieuse ainsi que d'une coopération et d'une action coordonnée de toutes les entités compétentes de la Belgique pour maximiser les chances de succès de la candidature de l'EMR ;
- BB. Considérant que la décision finale concernant le site sélectionné pour le projet d'observatoire d'ondes gravitationnelles de nouvelle génération est attendue en 2027 ;
- CC. Considérant que l'EMR peut se prévaloir d'exemples réussis de coopération trilatérale, tels que le Parc des Trois Pays.

Confirme le caractère prioritaire et stratégique de la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) dans le cadre du projet de télescope Einstein au regard de ses implications scientifiques, économiques et internationales pour la Wallonie.

Demande au Gouvernement wallon,

1. de maintenir et de renforcer un engagement politique constant en faveur de la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) dans le cadre du projet de télescope Einstein, en coordination étroite avec les partenaires belges, allemands et néerlandais ;
2. d'intensifier les actions de représentation, de promotion et de plaidoyer en soutien à la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) dans le cadre du projet de télescope Einstein, tant auprès des institutions européennes que des partenaires internationaux, afin d'en consolider la visibilité et la crédibilité et de confirmer son soutien actif au projet ;
3. de positionner durablement la Wallonie comme un pôle d'excellence dans les domaines de la recherche fondamentale et des technologies de pointe en lien avec le télescope Einstein ;
4. de renforcer les synergies entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et du tissu économique wallon afin d'optimiser les retombées économiques, scientifiques ou en matière d'emplois directs et indirects pour le territoire wallon ;
5. de poursuivre la stratégie ambitieuse de valorisation scientifique et industrielle qui favorise les transferts de technologies, l'émergence d'écosystèmes innovants et l'implication des entreprises wallonnes ;
6. de stimuler davantage l'implication des entreprises wallonnes dans le cadre du projet de télescope Einstein, notamment en établissant un point de contact central pour les entreprises souhaitant s'y associer ;
7. de veiller à l'adéquation des cadres administratifs, réglementaires, énergétiques et territoriaux afin de faciliter la mise en oeuvre du projet de télescope Einstein, notamment dans sa dimension transfrontalière et dans la délivrance des permis ;
8. de préciser, identifier et structurer la contribution de la Wallonie au projet de télescope Einstein, y compris à travers des apports financiers et en nature, notamment dans les communes wallonnes concernées par le projet, en concertation avec les autres niveaux de pouvoir ;
9. de se concerter avec l'État fédéral quant à l'examen en détail des conditions et des investissements nécessaires pour développer la gare de triage de Montzen en un centre logistique, la mise à disposition des terrains et de la gare de Montzen ainsi que l'utilisation du transport ferroviaire ;
10. d'assurer un lobbying proactif et une capacité d'adaptation stratégique face aux candidatures concurrentes au projet de télescope Einstein en vue de maximiser les chances de sélection du site de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) ;
11. de soutenir les initiatives de sensibilisation et d'appropriation citoyenne, en particulier auprès des jeunes, en mettant en avant les enjeux et opportunités liés au projet de télescope Einstein ;
12. d'intensifier la promotion de la candidature de la Wallonie au projet de télescope Einstein vis-à-vis de l'étranger, notamment au travers de l'Agence Wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx) et de Wallonie-Bruxelles International (WBI), afin de promouvoir la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) au niveau européen et international, y compris avec la participation de pays non-hôtes, conformément à la stratégie d'internationalisation de l'EMR ;
13. de réaliser une présentation au Parlement sur l'état d'avancement du dossier préalablement au dépôt de la candidature au projet de télescope Einstein.